



## Dimanche 1<sup>ER</sup> MAI 2016

### 28<sup>ème</sup> brocante annuelle de Crisnée organisée par l'école Saint-Dominique

Nous vous souhaitons la bienvenue sur le circuit de notre brocante annuelle. Voici, en quelques lignes, le règlement interne de notre brocante que nous vous demandons d'appliquer afin que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions. Par sa participation, tout exposant est sensé avoir pris connaissance des présentes conditions et de les accepter.

- ✓ L'installation du marché de la brocante commence à **partir de minuit**.
- ✓ **Toute circulation automobile sera strictement interdite de 6 h à 18h.**

**La vente d'articles nouveaux, de boissons et de nourriture est interdite sans accord préalable avec les organisateurs. Seuls sont admis les brocanteurs professionnels ou particuliers (pas de présence de commerçants ni d'autre ASBL). Tout contrevenant se verra exclure directement de la manifestation.**

- ✓ **Il n'y a pas de réservation pour les brocanteurs professionnels ou particuliers ! Les organisateurs désigneront l'emplacement de chacun !**
- ✓ Les emplacements numérotés et **tracés** sur le sol sont **exclusivement** réservés à l'organisateur.
- ✓ Les véhicules feront obligatoirement partie de l'emplacement ou seront placés à l'extérieur de la brocante.
- ✓ Nous vous demandons de respecter les sens de circulation, les indications des commissaires de parcours et de ne jamais effectuer de demi-tour sur le circuit de la brocante. Ces consignes seront identiques en fin de journée.
- ✓ Une participation aux frais vous sera demandée pour l'occupation de votre emplacement (13 euros pour 5 mètres et 2,5 euros par mètre supplémentaire).
- ✓ Notre brocante s'organise en accord avec la commune de Crisnée.
- ✓ **Le « bon contact » avec le riverain sera toujours privilégié. Par respect, les déchets doivent être emportés à la fin du marché.**
- ✓ Les organisateurs ne sont pas responsables des accidents et dégâts éventuels.
- ✓ **Le comité organisateur se réserve le droit d'interdire l'accès et d'exclure tout exposant qui ne se conformerait pas aux présentes conditions.**

Par **ORDRE DE POLICE**, pour des raisons de sécurité, un dégagement de **3 mètres** doit rester libre au milieu de la chaussée afin de laisser le passage aux véhicules de secours. Un test sera effectué avec l'aide d'un véhicule de la protection civile!

Pour le comité organisateur,  
Benoît SQUELIN